



2^{ème} BOURSE AQUARIOPHILE DE RECIFAL PASSION

DIMANCHE 02 OCTOBRE 2011

WWW.RECIFALPASSION.COM

RESERVATION BAC(S) ET REPAS DU MIDI

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Adresse mail (Bien lisible):

MARIN Bac de 800 x 400 x h300 - 8 €

1 2 3 4

EAU DOUCE Bac de 1000 x 500 x h400 - 10 €

1 2 3 4

Pour l'eau douce : Bac rempli à l'eau de ville / Bac vide

(PH : 7.6; Conductivité : 380 µS, GH : 10)

Repas du dimanche midi : OUI / NON

(Daube de Sanglier - Accompagnement de pâtes - Fromage - Vin)

Nombre de Repas x 12 € : 1 2 3 4 5

Total de la réservation, bac(s) et repas: €

Règlement par chèque à l'ordre de « Récifal Passion » à renvoyer à Récifal Passion - Mairie de Saint Cannat - 14 Place de la République - 13760 Saint Cannat.

L'inscription se fait dans l'ordre d'arrivée des règlements jusqu'à épuisement des bacs disponibles.

A adresser avant le 01 Septembre 2011.

La prise en compte de votre location ne sera effective qu'après réception de votre chèque et du présent bon de réservation complété et signé ainsi que la liste du vivant apporté à la bourse. Un mail de confirmation vous sera alors envoyé par mail après réception.

Récifal passion se réserve le droit de refuser toute personne exposante sans en fournir d'explications, le règlement vous sera alors retourné.

Vous trouverez toutes les informations de cette manifestation sur notre site internet ou sur notre forum de discussions à l'adresse suivante : www.recifalpassion.com

Vous pouvez également nous joindre par mail ou par téléphone :

contact@recifalpassion.com

Pour tout renseignements.

Mr LAPORTE REGIS

Tél. : 06.25.61.08.12 Après 18H

Je certifie avoir lu et accepter le règlement de la bourse.

Date et Signature

- Vous pouvez vendre : Coraux, poissons, invertébrés, plantes d'eau douce et algues pour l'eau de mer.
- Cela devra être issu de reproductions d'amateurs ou d'associations. (hors partenaires professionnels).
- Les bacs sont loué nu, sans éclairage, brassage, chauffage, les personnes ayant réservé pour l'eau de mer devront venir avec leur eau afin de ne pas stresser les animaux et subir d'éventuelles pertes qui pourraient être dues à une eau non similaire à celle d'origine.
- Les organisateurs mettent à disposition le raccordement électrique et les tables d'exposition
- Aucune transaction ne doit être effectuée avant l'annonce de l'ouverture de la bourse.
- Chaque exposant est tenu de s'assurer de la bonne acclimatation de ses poissons ; ceux-ci ne doivent pas être transférés à main nue et doivent être exposés en densité raisonnable.
- Les bacs d'eau douce des exposants peuvent être remplis avec l'eau de la ville, les caractéristiques physico-chimiques moyennes de l'eau sont les suivantes :
PH : 7.6; Conductivité : 380 μ S, GH : 10
- Seront exclus de la vente, tous les poissons maigres, malformés, trop petits ou trop jeunes, ou dont l'état sanitaire n'est pas satisfaisant.
- Chaque vendeur engage sa responsabilité sur la qualité des poissons qu'il met à la vente, ainsi que sur la dénomination sous laquelle il les a vendu.
- Nous vous demandons de ne rien coller ou inscrire sur les cuves des étiquettes seront à votre disposition le jour de la bourse et elles seront obligatoires.
- Récifal Passion décline toute responsabilité en cas de perte de poissons, avant, pendant ou après la bourse.
- En cas de non respect de ce règlement, Récifal Passion peut exiger l'exclusion immédiate du vendeur.
- Le vendeur s'engage en acceptant le règlement, à ne pas proposer d'espèces protégées par la convention internationale et nationale sous peine d'exclusion de la bourse.
- L'acceptation du règlement est obligatoire pour participer à la bourse.

Le Président, Mr LAPORTE Régis.